

Conditions générales de vente (CGV) pour la location de vacances Rue2, de la Gargouille F-30630 Cornillon

Le propriétaire : Nom, adresse

1. Arrivée / Départ

Samedi à partir de 16h00 jusqu'au samedi suivant au plus tard à 10h00. Les heures d'arrivée et de départ sont également valables pour les jours de semaine convenus individuellement. Le jour du départ, le départ doit avoir lieu au plus tard à 10h00. Un dépassement de l'heure de départ de plus de 30 minutes entraîne la facturation d'une nuit supplémentaire. D'autres heures d'arrivée et de départ peuvent être convenues individuellement avec le bailleur.

Si le locataire ne se présente pas le jour de l'arrivée avant 22 heures, le contrat est considéré comme résilié après un délai de 24 heures sans notification au bailleur. Le bailleur peut alors disposer librement de l'objet. Un remboursement (au prorata) du loyer en raison d'un départ anticipé n'est en principe pas effectué.

En cas de nuitées de personnes étrangères à la location (visiteurs), le nombre de visiteurs et la durée de leur séjour doivent être indiqués au bailleur avant leur arrivée. Les frais de location peuvent éventuellement augmenter.

2. Paiement

Le contrat de location est validé dès réception de l'acompte sur le compte du loueur. L'acompte correspondant à 1/3 du montant de la location doit être payé dans les sept jours suivant la réception des documents de réservation. Une fois l'acompte versé, le paiement du solde est dû 30 jours avant le début du séjour. Si les délais de paiement ne sont pas respectés, le loueur peut résilier le contrat. Le non-paiement est considéré comme une résiliation et donne droit à une nouvelle location.

Le montant total indiqué dans le contrat de location comprend les charges (eau, énergie, nettoyage final, déchets).

3. Retrait

Vous pouvez résilier le contrat à tout moment. La résiliation doit être effectuée par écrit (lettre ou e-mail). En cas de résiliation, vous êtes tenu de nous indemniser pour les dommages que nous avons subis :

- à partir du jour de réception de l'acompte par le locataire jusqu'à plusieurs jours 30 avant le début de la location, sans frais.
- du jour 29. au jour 15. avant le début de la location 50% du prix total
- du jour 14. au jour 8. avant le début de la location 80% du prix total

En cas d'annulation moins de huit jours avant le début de la location, le montant total de la location doit être payé. La date de réception de votre message d'annulation est prise en compte. Les montants déjà versés seront déduits. Une personne de remplacement peut être mise à disposition aux conditions mentionnées dans votre contrat. Il suffit de nous en informer par écrit. Nous vous recommandons de souscrire une assurance annulation de voyage.

4. Obligations du locataire

Le locataire s'engage à prendre soin des biens loués (appartement de vacances, inventaire et installations extérieures). Si des dommages sont causés à l'appartement de vacances et/ou à son inventaire pendant la durée de la location, le locataire est tenu d'en informer immédiatement le bailleur.

Les défauts et les dommages constatés à l'arrivée doivent être signalés immédiatement (jusqu'à heures 20 le jour de l'arrivée).

être signalés au bailleur, faute de quoi le locataire est responsable de ces dommages. Un délai raisonnable doit être accordé pour la réparation des dommages et des défauts.

Toute réclamation qui n'est pas signalée immédiatement sur place est exclue. Les réclamations qui ne parviennent au loueur qu'à la fin du séjour ou après avoir quitté la maison de vacances sont également exclues de tout dédommagement.

En cas d'éventuelles perturbations des prestations, le locataire est tenu de faire tout ce qui est raisonnablement possible dans le cadre de ses obligations légales pour contribuer à remédier à la perturbation et à minimiser les dommages éventuellement occasionnés.

Le jour du départ, le locataire doit enlever ses effets personnels, les ordures ménagères doivent être déposées dans les conteneurs prévus à cet effet par la commune, la vaisselle doit être propre et lavée et rangée dans les armoires de la cuisine. Le terrain doit être laissé libre de tout déchet.

La sous-location de l'objet par le locataire ou l'hébergement de personnes étrangères à la location dans la maison de vacances et / ou sur le terrain à l'insu du bailleur n'est en principe pas autorisée (voir également le point 1). Toute infraction entraîne la résiliation immédiate du contrat de location par le bailleur et l'objet doit être quitté sans délai.

Si le locataire a oublié des effets personnels et ne se manifeste pas, les objets laissés sur place seront détruits après un délai de conservation de plusieurs mois 6après le départ.

Il est strictement interdit de charger des voitures électriques sur le réseau électrique de la maison de vacances. Les sections des lignes ne sont pas conçues pour cela. Plusieurs stations de recharge électrique se trouvent dans un rayon de 15 km.

5. Animaux de compagnie

ne sont autorisées qu'avec l'accord du bailleur.

6. Protection des données

Le locataire accepte que, dans le cadre du contrat conclu avec lui, les données nécessaires le concernant soient enregistrées, modifiées et / ou supprimées. Toutes les données personnelles sont traitées de manière absolument confidentielle et ne sont pas transmises à des tiers. Le locataire a le droit de s'opposer à tout moment à l'enregistrement de ses données. La suppression aura lieu dans un délai raisonnable si aucune exigence légale (par exemple du point de vue du droit fiscal) ne s'y oppose.

7. Responsabilité

L'annonce a été rédigée en toute bonne foi. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'influence sur l'objet loué due à un cas de force majeure, à des coupures d'électricité et d'eau habituelles dans le pays et à des intempéries. La responsabilité n'est pas non plus engagée en cas de survenance de circonstances imprévisibles ou inévitables telles que par exemple en cas d'ordre des autorités, de travaux soudains ou de perturbations dues aux conditions naturelles et locales. Le bailleur se fera toutefois un plaisir de vous aider à remédier à ces problèmes (dans la mesure du possible).

Toute responsabilité du loueur pour l'utilisation des équipements de jeu et de sport mis à disposition est exclue.

L'arrivée et le départ du locataire se font sous sa propre responsabilité. Le loueur n'est pas responsable des objets personnels en cas de vol ou d'incendie. Le locataire renonce à cet égard à toute demande de dommages et intérêts. Le locataire est entièrement responsable des destructions ou dommages intentionnels.

8. Dispositions finales

Les photos et le texte sur le site web ou dans les documents servent de description réaliste. Il n'est pas possible de garantir une correspondance à 100 % avec l'objet loué. Le bailleur se réserve le droit de modifier l'équipement (p. ex. les meubles) pour autant qu'ils soient équivalents.

Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales de vente sont ou deviennent caduques, cela n'affecte pas la validité des autres conditions. La disposition invalide doit être remplacée par une disposition valide qui se rapproche le plus possible de la volonté économique et juridique des parties contractantes.

Le droit suisse est applicable. Le lieu de juridiction et d'exécution est le domicile du bailleur.